Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215600867-20251211-DEL202554-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Commune de l'Ile de Houat
REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération du conseil municipal de l'Île de Houat

N° 2025-54

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
10	6	9

Date de la convocation :
5 décembre 2025
Date d'affichage :
5 décembre 2025

Objet de la délibération :

GESTION DU STOCK DE CARBURANT

Vote POUR : 10

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0

philippe le fur
maire
15 déc. 2025

LE FUR Philippe

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre, les membres du Conseil Municipal de l'île d'Houat se sont réunis en session ordinaire dans la salle communale, suite à la convocation officielle, en application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code General des Collectivités Territoriales.

Présents : LE FUR Philippe, LE ROUX François, EYMARD Marie-Renée, PERRON Maryvonne, TOURNIER Roland, LE BERRE Claudine

Absents et représentés : GAILLARD Matthieu donne procuration à LE FUR Philippe, LE ROUX Frédéric donne procuration à LE ROUX François, SCOUARNEC Joseph donne procuration à EYMARD Marie-Renée, de FOUGEROLLES May

Secrétaire de séance : LE BERRE Claudine

Monsieur le Maire rappelle que chaque fin d'année la gestion des stocks de carburant doit faire l'objet d'une délibération.

Le stock de carburant est de 9235 euros en cette fin d'année 2025.

Après avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL décide :

D'APPROUVER la gestion du stock de carburant.